



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par :

Ceru H. Thierry, *Eric Stauffer*

Concerne: Objet No 85

Benoit Genevand
Henri TEXTE
Eric STAUFFER
Me...

Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone 3 entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Corbillettes)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation

1 Le plan N° 29172B-540, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 1er mars 2001, modifié le 27 août 2014, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone 3 entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Corbillettes), est approuvé.

2 Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 3, créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29172B-540 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Signature

Ceru H. Thierry